

COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du 9 Juillet 2024

Présents : Mme RETOURNE, MM CANDAS, CAUVIN, DEFOSSEZ, FOURE, NOTEL, PATTE, POLET, TETART

Absents : MM. CRESSON, LEBOUÉ, SINOQUET

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

- **Match SAVEUSE – PICQUIGNY, en D5 C du 26/05/2024**

Réclamation de Picquigny sur l'identité de l'arbitre assistant de Saveuse.

Réclamation irrecevable en la forme car les réclamations ne portent exclusivement que sur la qualification et participation des joueurs conformément à l'article 187.1 des RG de la FFF.

- **Match NOUVION EN PONTHEU – CHEPY en D2 A**

- **Match MIANNAY MOYENNEVILLE 3 – NOUVION 2 en D5 B**

Retour de la commission départementale d'appel qui a demandé à la commission juridique de faire évocation sur la rencontre JS MIANNAY 3 – AV NOUVION 2, en Seniors D5 B, du 05/05/24 concernant la participation du joueur n°5 de l'AV NOUVION, M. BOVIN Julien, lic.254340173

Sont convoqués pour audition ce 9 juillet les personnes suivantes :

- SUEUR Corentin - licence n° 2544212670 de Nouvion (absent excusé) et remplacé par MARTIN Grégory
- LOMBARD Geoffrey – licence n°2546984331 de Nouvion (absent excusé)
- BOVIN Julien - licence n° 2543401730 de Nouvion
- LEIGNEZ Sébastien – licence n°227602816 de Nouvion (absent excusé)
- VERGER Steven - licence n° 2543075613 de Chepy (absent excusé)
- LEGOUT Cyril - licence n° 2458310704 de Chepy (absent excusé)
- BERZIN Frédéric - licence n° 2488312484 de Miannay
- RISSE Paul - licence n° 2547313831 de Miannay (absent excusé) et remplacé par FROMENTIN Ludovic
- DELABIE Georges – licence n°2490443994 arbitre (absent excusé)
- MABILLE Quentin – licence n°2458319082 arbitre (absent excusé)

Dans son mail, le joueur LOMBARD Geoffrey affirme avoir été présent sur le banc de touche comme remplaçant et n'avoir pas participé lors du match qui opposait Nouvion à Chepy le 5 Mai 2024.

Suite à l'audition, il ressort que :

- Le joueur BOVIN Julien affirme qu'il était bien présent à Moyenneville ce dimanche 5 mai et qu'il n'était donc pas présent à Chepy
- Le joueur MARTIN Grégory (joueur de Nouvion présent à Chepy) affirme que le joueur BOVIN Julien était bien présent en équipe réserve de Nouvion à Moyenneville et donc absent à Chepy
- Le joueur MARTIN Grégory montre à la commission des photos de la présence du joueur BOVIN Julien à Moyenneville ce 5 mai

- L'arbitre de la rencontre BERZIN Frédéric affirme que le joueur BOVIN Julien était bien présent en équipe réserve de Nouvion à Moyenneville et portait le n° 5
- L'arbitre de la rencontre BERZIN Frédéric affirme qu'il a vu arriver le joueur BOVIN Julien à Moyenneville à 14h15 avec son équipe
- Le joueur n° 7 de Miannay FROMENTIN Ludovic affirme que le joueur BOVIN Julien était bien présent en équipe réserve de Nouvion à

En conséquence, la commission dit que :

- Le joueur BOVIN Julien était bien présent en équipe 2 de Nouvion à Moyenneville ce dimanche 5 mai 2024
- Le joueur BOVIN Julien ne pouvait pas être présent en équipe 1 de Nouvion à Chepy ce dimanche 5 mai 2024
- Il y a lieu de confirmer le résultat de la rencontre Miannay Moyenneville 3 – Nouvion 2 sur le score acquis sur le terrain, à savoir, 4 buts à 1 pour Nouvion 2
- Il y a eu une erreur de transcription sur la FMI de l'AV NOUVION 1 qui n'a pas eu de conséquence sur le résultat puisque le joueur concerné n'est pas entré en jeu et n'était pas sous le coup d'une suspension.

La Commission rappelle aux clubs l'importance de prendre en photo l'équipe enregistrée sur la tablette à l'issue de la rencontre. Et d'être attentive aux joueurs inscrits sur la FMI.

Monsieur Régis PATTE n'a pas participé à la délibération.

SONDAGES - DEMANDES – QUESTIONS – CHANGEMENT

• Sondages

Suite au questionnement des clubs de D1 et D2 sur la notion de la composition des groupes (groupes géographiques ou groupes tirés au sort par chapeau), il ressort que :

- D1 : 22 réponses sur 24 possibles (13 ont plébiscité le choix géographique – 9 le tirage au sort)
- D2 : 24 réponses sur 30 possibles (16 ont plébiscité le choix géographique – 8 le tirage au sort)

Suite à ce sondage, la commission enregistre le choix de groupes géographiques et appliquera cela pour l'ensemble des divisions (D1 à D6).

• Demandes d'affectation

Les clubs de Ailly sur Somme, Amiens Pigeonnier, Belloy sur Somme, Blangy Tronville, Bourseville, Cagny, Camon, Corbie, Deux Vallées, Eaucout, Hangest en Santerre, Harondel, , La Chaussée Tirancourt, Longueau, Marcelcave, Moreuil, Quesnoy le Montant, Rivery, Sains St Fuscien, Villers Bretonneux ont demandé à rester dans le même groupe que l'an passé ou à changer de groupe pour cette nouvelle saison.

Suite au sondage, la Commission ne donnera pas suite à ces demandes et procédera à la constitution de groupes géographiques pour toutes les divisions.

• Inactivité Partielle

Le club d'Amiens Picardie Football souhaite se mettre en inactivité partielle pour cette nouvelle saison (seules les catégories jeunes et Football diversifié resteront actives).

• Muté Supplémentaire

Le club de Villers Bretonneux, ayant droit à un muté supplémentaire, a choisi de l'affecter à son équipe Séniors évoluant en D1.

• Arrêt d'Equipes

Le club de Moislains (par son mail du 3 juillet) a pris la décision de ne pas réengager ses 2 équipes seniors dans leur championnat respectif (D3 pour l'équipe 1, D6 pour l'équipe 2).

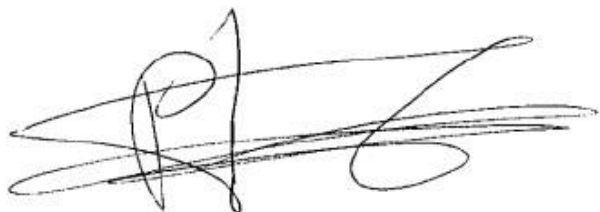
Aussi, suite au PV du 19 juin, la commission repêche l'équipe de l'AS2A 2 (de D4 en D3), l'équipe de St Ouen Portugais (de D5 en D4) et fait accéder Cambron (D6 en D5).

GROUPES D1 à D5 POUR LA SAISON 2024/2025

La commission a procédé à l'établissement des groupes pour les divisions D1 à D5.
Elaboration des groupes les plus géographiques possibles (cf document annexe).

Prochaine réunion : à définir

Le Président
P. FOURE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Foure', with a large, sweeping flourish extending to the right.

le secrétaire de séance
N. CAUVIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Cauvin', with a large, sweeping flourish extending to the right.